16.03.2017 – 13:18 Uhr

ASIP: le Parlement approuve la réforme nécessaire - maintenant, il va falloir convaincre!

Zurich (ots) -

L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) considère l'adoption du projet «Prévoyance vieillesse 2020» comme une opportunité de garantir la prévoyance vieillesse dans son ensemble, et la prévoyance professionnelle en particulier. Les décisions du Parlement tiennent compte des défis économique et démographique qui se posent. Désormais, les paramètres de la LPP vont devoir être ajustés afin qu'ils correspondent mieux à la réalité. Après le «oui» du Parlement, il s'agit maintenant d'expliquer de manière objective et compréhensible aux assurés et à la population les avantages du projet. Nous allons discuter avec nos membres de la manière dont nous comptons nous positionner lors de la prochaine campagne de votation.

L'ASIP s'est toujours engagée en faveur de cette réforme. L'accent doit être mis sur la garantie globale de la prévoyance vieillesse dans les domaines du 1er et du 2e pilier, et ce sans réduction des prestations (voir notamment les recommandations sur les sites www.asip.ch et www.reformeurgente.ch). Il va falloir désormais expliquer à la population que seule cette réforme permettra de conserver le niveau des rentes actuelles dans la LPP. Cela implique notamment l'adaptation du taux de conversion LPP à l'espérance de vie toujours croissante dans un contexte économique qui permet difficilement d'atteindre les rendements requis. Des mesures d'accompagnement efficaces contribueront au maintien du niveau des prestations LPP. Dans ce contexte, des concessions politiques d'une part, et des cotisations salariales plus élevées d'autre part, sont nécessaires. Enfin, l'ASIP salue l'âge de référence commun de 65 ans pour les femmes et pour les hommes.

La réforme visant à garantir à long terme la prévoyance vieillesse ainsi que le niveau des rentes actuel en général et du 2e pilier en particulier ne doit pas être sacrifiée en raison d'affrontements idéologiques. Elle est nécessaire et incontestée. Tous les acteurs doivent apporter leur contribution à sa réussite.

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faîtière de quelque 960 caisses de pension. Elle représente, par le biais de ses membres, environ deux tiers des assurés de la prévoyance professionnelle ainsi qu'une fortune globale de plus de 450 milliards de CHF. L'ASIP a pour but le maintien et le développement d'une prévoyance professionnelle reposant sur une base décentralisée et libérale, et elle s'engage pour un système des trois piliers bien équilibré.

Informations complémentaires:

Hanspeter Konrad, directeur
Tél. +41 43 243 74 15
E-mail: konrad@asip.ch
ASIP, Kreuzstrasse 26, CH-8008 Zurich
ou Jean Rémy Roulet, président (Genève): tél. 022 949 19 19

http://www.asip.ch
http://www.mit-uns-fuer-uns.ch/blog
http://twitter.com/pensionskassen

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100800270 abgerufen werden.